



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des
territoires**
Service d'économie rurale agricole et
forestière

Metz, le 10 novembre 2022

**Synthèse de la consultation du public
(articles L123-19-1 et suivants du code de l'environnement)
relative à la proposition de charte d'engagements de SNCF Réseau en tant
qu'utilisateur de produits phytopharmaceutiques (usages non agricoles) et au projet
décision préfectorale approuvant cette charte pour le département de la Moselle**

Le projet de décision préfectorale portant approbation de la charte d'engagements de SNCF Réseau en tant qu'utilisateur de produits phytopharmaceutiques (usages non agricoles) à proximité des lieux mentionnés au III de l'article L.253-8 du Code rural et de la pêche maritime (zones attenantes aux bâtiments habités et aux parties non bâties à usage d'agrément contiguës à ces bâtiments) ainsi que des lieux accueillant des travailleurs présents de façon régulière, à mettre en œuvre des mesures de protection adaptées des résidents a fait l'objet d'une consultation du public du 18 août 2022 au 7 septembre 2022 par voie électronique sur le site internet des services de l'État de la Moselle.

Synthèse des observations du public émises :	Éléments de réponse :
Le projet d'arrêté préfectoral mis en consultation n'a donné lieu à aucune observation pendant la période de consultation	En l'absence d'observation, le projet d'arrêté préfectoral mis en consultation n'est pas modifié.